PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, de la séance régulière du 6 décembre 2022 à 19 h 30 tenue au 145, rue de l'Église.

Est absent : Aucun

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire

M. Denis Vel, conseiller

M. Réal Vel, conseiller

Mme, Eden Lauzon, conseillère

M. Jean-Pierre Brien, conseiller

M. Pascal Gonnin, conseiller

Mme Suzanne Casavant, conseillère

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu, maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directricegénérale, fait fonction de secrétaire.

Aucun invité ne se joint à la séance.

1. ORDRE DU JOUR;

- 1. Ordre du jour;
- 2. Période de questions;
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2022;
- 4. Suivi au procès-verbal;
- 5. Adoption des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
- 6. Correspondance;
 - 1. Repas de Noël pour l'école
 - 2. Comité ÉLÉ du Val-Saint-François
 - 3. Renouvellement de notre adhésion à JeVI
 - 4. Participation au repas de la journée des bénévoles offert par le Centre d'action bénévole Valcourt et région
 - 5. Participation à la journée de la planification stratégique pour le développement et la gestion de son territoire de la mrc du Val-saint-françois
- 7. Avis de motion concernant le règlement de taxation pour l'année 2023; projet sera déposé à la séance sur ajournement le 13 décembre 2022;
- 8. Résolution pour nommer le maire suppléant à la municipalité et à la MRC;
- 9. Adoption du budget de l'Entente intermunicipale des loisirs 2023;
- 10. Adoption du budget du Service Incendie de Waterloo 2023 incluant la prévention;
- 11. Résolution pour la fermeture du bureau pour la période des fêtes du 22 décembre au 8 janvier 2023
- 12. Résolution pour renouveler notre entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2022 de la MRC du Val-Saint-François;
- 13. Résolution concernant le service de transport adapté de Trans-Appel;
- 14. Résolution concernant notre contribution au Centre d'action bénévole Valcourt et région;
- 15. Résolution concernant la subvention demandée par la Maison des jeunes l'Initiative;

- 16. Résolution pour accepter l'offre de service -Gestion des documents et des archives en 2023 de HB archiviste s.e.n.c.;
- 17. Résolution pour accepter l'offre de service-Services consultatifs divers en génie civil pour l'année 2023 déposé par EXP;
- 18. Résolution concernant le renouvellement de notre contrat d'assurance avec la MMQ;
- 19. Résolution pour Mandater les Sentiers de l'Estrie inc. pour les travaux préparatoires d'hiver du sentier pédestre;
- 20. Résolution concernant les frais de notre entente avec la Ville de Valcourt en sécurité civile;
- 21. Demande de commandite pour le Salon des Artisans;
- 22. Résolution pour renouveler notre contrat de services professionnels pour le suivi règlementaire des installations des eaux usées déposé par Aquatech;
- 23. Résolution pour adhérer à un programme de mutuelle de prévention avec la plate-forme MEDIAL+ pour la première année en hors-mutuelle;
- 24. Résolution concernant la visite d'un conférencier lors de la rencontre du comité Orientation patrimoine;
- 25. Résolution pour faire un Surplus Affecté-projets non réalisés;
 - 1. projets divers;
 - 2. Voirie créer un surplus affecté-projet asphalte
- 26. Résolution pour la création d'un excédent accumulé affecté à partir de l'excédent accumulé non affecté pour le règlement numéro 2012-403;
- 27. RÉSOLUTION pour autoriser le dépôt d'une demande au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municIpales (pracim)
- 28. avis de motion-règlement numéro 2018-430 sur le traitement des élus municipaux
- 29. Voirie;
- 30. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
- 31. Comités
- 32. Période de questions;
- 33. Affaires nouvelles;
 - 1. Traverse piétonnière
- 34. Ajournement de la séance au 13 décembre 2022;

2022-12-193

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Denis Vel

ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que déposé et de laisser le point « Affaires nouvelles » ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

2. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2022;

2022-12-194

CONSIDÉRANT QUE tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Annede-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2022;

QU'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 1^{er} novembre 2022 soit adopté tel que présenté;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

4. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL;

Aucun point apporté

5. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES ET RAPPORT DES DÉPENSES DURANT LE MOIS S'IL Y A LIEU;

2022-12-195

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois s'il y a lieu et ceux à payer au conseil;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien ET RÉSOLU

QUE les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

RECETTES du 1er novembre au 6 décembre 2022	21 980,49 \$
DÉPENSES D'OPÉRATIONS	78 783,23 \$
REMISE FÉDÉRALE	- \$
REMISE PROVINCIALE	- \$
FTQ	448,80 \$
TOTAL	79 232,03 \$
Dépenses durant le mois	- \$
Salaires déboursés à la séance du conseil	3 227,42 \$
Salaires déboursés durant le mois	46 833,66 \$
Total dépenses	129 293,11 \$

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

6. CORRESPONDANCE;

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit fait suite à la correspondance selon les bons vœux du conseil.

1. REPAS DE NOËL POUR L'ÉCOLE

2022-12-196

CONSIDÉRANT QU'à chaque année nous offrons un repas des Fêtes à l'École Notre-Dame-des-Érables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien

APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant maximum de mille dollars (1000 \$) pour la demande du repas des Fêtes de l'École Notre-Dame-des-Érables;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

2. COMITÉ ÉLÉ DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

2022-12-197

CONSIDÉRANT QUE le conseil encourage la mission de l'éveil à la lecture;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin APPUYÉ par le conseiller Réal Vel ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de cinquante-cinq dollars (55 \$) en contribution pour l'année 2023;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

3. RENOUVELLEMENT DE NOTRE ADHÉSION À JEVI

2022-12-198

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin APPUYÉ par le conseiller Réal Vel ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle renouvelle son adhésion pour l'organisme JEVI au montant de vingt-cinq dollars (25 \$);

QUE le montant soit prix à même le budget don;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

4. PARTICIPATION AU REPAS DE LA JOURNÉE DES BÉNÉVOLES OFFERT PAR LE CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION

2022-12-199

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'action bénévole offrira un repas en remerciement pour la Journée des bénévoles, le 13 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE M. Coutu et Mme Lauzon représenteront la municipalité afin de rencontrer les bénévoles présents;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de défrayer le coût du repas de quinze dollars (15 \$) pour leur représentation de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

5. PARTICIPATION À LA JOURNÉE DE LA PLANIFICATION STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT ET LA

GESTION DE SON TERRITOIRE DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

M. Coutu, maire et Mme Éden Lauzon nous représenteront lors de cette journée qui se tiendra le 12 décembre 2022 à St-Claude;

7. AVIS DE MOTION CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE TAXATION POUR L'ANNÉE 2023; PROJET SERA DÉPOSÉ À LA SÉANCE SUR AJOURNEMENT LE 13 DÉCEMBRE 2022;

2022-12-200

Le conseiller Denis Vel annonce que, lors d'une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, un règlement imposant les taxes et compensations exigibles pour l'exercice financier 2023 ainsi que les conditions de leur perception pour l'année 2023 sera déposé pour son adoption. Une dispense de lecture est demandée.

8. RÉSOLUTION POUR NOMMER LE MAIRE SUPPLÉANT À LA MUNICIPALITÉ ET À LA MRC;

2022-12-201

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale, nous devons prévoir un substitut pour siéger à la MRC du Val-Saint-François;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle délègue le conseiller Réal Vel pour siéger à la MRC du Val-Saint-François en cas d'incapacité ou d'absence du maire pour l'année 2023;

QUE M. Réal Vel soit également nommé maire-suppléante de la municipalité pour l'année 2023;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

9. ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DES LOISIRS 2023;

2022-12-202

CONSIDÉRANT QUE nous avons renouvelé pour un an l'entente intermunicipale des loisirs 2023;

CONSIDÉRANT QU'à chaque année la Ville de Valcourt nous dépose notre facture en lien avec notre participation à l'entente;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget la somme de neuf mille sept cent trente-sept dollars et quatre-vingt-treize sous (9737.93 \$) plus taxes applicables ce qui représente notre part pour l'année 2023;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents (e).

10. ADOPTION DU BUDGET DU SERVICE INCENDIE DE WATERLOO 2023 INCLUANT LA PRÉVENTION;

2022-12-203

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu le budget d'opération et de prévention en incendie pour l'année 2023.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle prévoit à son budget le montant de cinquante-huit mille vingt-six dollars (58026 \$) pour le volet opération et de dix mille trois cent quarante-neuf dollars et quatre-vingt-seize sous (10349.96 \$) pour le volet prévention;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

11. RÉSOLUTION POUR LA FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES FÊTES DU 22 DÉCEMBRE AU 8 JANVIER 2023

2022-12-204

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit décréter par résolution les dates de fermeture de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin APPUYÉ par le conseiller Réal Vel ET RÉSOLU

QUE le bureau municipal soit fermé du 22 décembre au 8 janvier inclusivement et le retour le 9 janvier 2023, selon l'horaire normal de bureau

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

12. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2022 DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

2022-12-205

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a reçu une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels et cartographiques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil 50\$/heure Ressource cartographie et support technique : 30\$/heure

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Suzanne Casavant APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle adhère à l'entente inter municipale en matière d'urbanisme aux conditions ci-dessus mentionnées;

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle réserve un montant de deux mille trois cent cinquante dollars (2350 \$) pour l'année 2023 selon la répartition suivante :

41 heures pour la ressource rédaction et support conseil et 10 heures pour la ressource cartographique et support technique.

QUE la dépense sera prévue au budget 2023.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents (es).

13. RÉSOLUTION CONCERNANT LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ DE TRANS-APPEL;

2022-12-206

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté tel que stipulé initialement dans le Protocole d'entente.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel Inc., l'organisation du service de transport adapté.

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer au service de transport adapté pour l'année 2023 et de payer la quote-part établie à 4,44 \$ par personne pour un montant total de deux mille sept cent vingt-six dollars et seize sous (2726.16\$);

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises pour l'année 2023 :

- 4,00 \$ pour un déplacement local,
- 9,00 \$ pour un déplacement hors-territoire (Sherbrooke).

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte les prévisions budgétaires 2023 de l'organisme Trans-Appel Inc

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

14. RÉSOLUTION CONCERNANT NOTRE CONTRIBUTION AU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE VALCOURT ET RÉGION;

2022-12-207

CONSIDÉRANT QUE le conseil veut maintenir les services du Centre D'action Bénévole de Valcourt et région;

CONSIDÉRANT QUE le montant prévu pour 2022 était de 3 033\$;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité accepte de payer la somme de trois mille soixante-huit dollars (3068 \$) en contribution pour l'année 2023;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

15. RÉSOLUTION CONCERNANT LA SUBVENTION DEMANDÉE PAR LA MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE;

2022-12-208

CONSIDÉRANT QUE nous voulons contribuer pour les activités des jeunes résidents de notre municipalité qui fréquentent la Maison des jeunes *l'Initiative* de Valcourt;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribuera pour un montant de mille cinquante dollars (1050 \$) pour les jeunes qui fréquentent la Maison des jeunes *l'Initiative* de Valcourt;

QUE ce montant sera ajouté au budget de l'année financière 2023;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

16. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE - GESTION DES DOCUMENTS ET DES ARCHIVES EN 2023 DE HB ARCHIVISTE S.E.N.C.;

2022-12-209

CONSIDÉRANT QUE HB archivistes s.e.n.c. nous a déposé une offre de services;

CONSIDÉRANT QUE nous requérons ses services depuis de nombreuses années;

CONSIDÉRANT QUE dans notre programmation de gestion des archives nous avons établi une visite aux deux ans;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte l'offre de services au montant de mille deux cent quatre-vingt-trois dollars et quatre-vingt-six sous (1283.86 \$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

17. RÉSOLUTION POUR ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICE-SERVICES CONSULTATIFS DIVERS EN GÉNIE CIVIL POUR L'ANNÉE 2023 DÉPOSÉ PAR EXP;

2022-12-210

CONSIDÉRANT QUE nous prévoyons des travaux avec le programme de la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE la firme EXP nous a déposé une offre de services v/ref : 999-220206018-PP(SANM) au montant de six mille cinq cents dollars (6500\$) plus les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle Rochelle accepte l'offre de services v/ref : 999-220206018-PP(SANM) de la firme EXP

pour un maximum six mille cinq cents dollars (6 500 \$) excluant les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

18. RÉSOLUTION CONCERNANT LE RENOUVELLEMENT DE NOTRE CONTRAT D'ASSURANCE AVEC LA MMQ;

2022-12-211

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu notre renouvellement d'assurance police MMQP-03-042050 de la Mutuelle des municipalités du Québec MMQ représenté par FQM assurances;

CONSIDÉRANT QUE nous avons fait des ajustements et ils sont inclus dans le renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vel APPUYÉ par le conseiller Pascal Gonnin ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte le renouvellement de notre police MMQP-03-042050 au montant de dix mille sept cent quatre-vingt-huit dollars (10 788\$) plus les taxes applicables;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

19. RÉSOLUTION POUR MANDATER LES SENTIERS DE L'ESTRIE INC. POUR LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES D'HIVER DU SENTIER PÉDESTRE;

2022-12-212

CONSIDÉRANT QUE nous voulons que le sentier pédestre soit accessible le plus tôt possible;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Denis Vel ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle mandate les Sentiers de L'Estrie Inc. pour rendre accessible le sentier pédestre sur le terrain de la Municipalité et des Loisirs pour les piétons et skieurs de fond cet hiver;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

20. RÉSOLUTION CONCERNANT LES FRAIS DE NOTRE ENTENTE AVEC LA VILLE DE VALCOURT EN SÉCURITÉ CIVILE;

2022-12-213

CONSIDÉRANT QUE nous avons une entente avec la Ville de Valcourt pour l'implantation du logiciel Rezilio la plate-forme du Groupe Prudent;

Considérant que nous avons reçu une subvention et qu'un solde reste à payer;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle défraie le montant de quatre mille sept cent quatre-vingt sept dollars et trente-cinq sous

(4787.35\$) pour la mise en application et incluant les frais d'exploitation pour les cinq prochaines années;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

21. DEMANDE DE COMMANDITE POUR LE SALON DES ARTISANS;

2022-12-214

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande des organisatrices du Salon des Artisans pour une contribution financière à l'organisation de la visite du Père Noël pour l'achat de cadeaux.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte de contribuer pour la somme de cent dollars (100\$) pour l'achat de cadeaux lors du Salon des Artisans ;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ère) présents(e).

22. RÉSOLUTION POUR RENOUVELER NOTRE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE SUIVI RÈGLEMENTAIRE DES INSTALLATIONS DES EAUX USÉES DÉPOSÉ PAR AQUATECH;

CONSIDÉRANT QU'il nous manque des informations, le point est remis à une séance ultérieure;

23. RÉSOLUTION POUR ADHÉRER À UN PROGRAMME DE MUTUELLE DE PRÉVENTION AVEC LA PLATE-FORME MEDIAL+ POUR LA PREMIÈRE ANNÉE EN HORS-MUTUELLE;

2022-12-216

CONSIDÉRANT QUE nous devons avoir un programme de prévention tel que requis par la loi;

Considérant que nous serons accompagnés pour la mise en place du dit programme;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Jean-Pierre Brien ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte d'adhérer à la mutuelle FQM de prévention en date du 1^{er} janvier 2023 avec accès à la plateforme MEDIAL;

QUE la première année nous serons en hors-mutuelle;

QUE le frais annuel est de 478.50\$/an selon la masse salariale.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

24. RÉSOLUTION CONCERNANT LA VISITE D'UN CONFÉRENCIER LORS DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ORIENTATION PATRIMOINE;

CONSIDÉRANT QUE nous désirons valoriser les bâtiments patrimoniaux de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE la paroisse sait que dans les prochaines années, elle devra fermer quelques-unes de ses églises;

CONSIDÉRANT QU'une autre municipalité a réussi à convertir son église en salle multifonction et que l'idée nous plait bien, considérant que nous ne disposons pas de centre communautaire;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Eden Lauzon APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle rembourse les frais de déplacement et logement pour le conférencier de la Durantaye, M. Roy.

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

25. RÉSOLUTION POUR FAIRE UN SURPLUS AFFECTÉ-PROJETS NON RÉALISÉS;

1. PROJETS DIVERS;

2022-12-218

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pu réaliser certains projets prévus au budget;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens ont déjà été taxés pour des dits projets;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Denis Vel ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle créera un surplus affecté-projets non réalisés pour les dossiers suivants;

Couverture du gazébo Roger Auclair 2 500\$, et la subvention Comité Culturel 3 000\$;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

2. VOIRIE CRÉER UN SURPLUS AFFECTÉ-PROJET ASPHALTE

2022-12-219

CONSIDÉRANT QUE nous voulons créer un fonds « asphalte » pour la réfection du stationnement et de la rue des Érables;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons pas tout utilisé les argents au poste budgétaire « voirie » en 2022;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel APPUYÉ par le conseiller Denis Vel ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie la somme de vingt-cinq mille dollars (25 000\$) du poste voirie pour créer un surplus affecté « asphalte »;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

26. RÉSOLUTION POUR LA CRÉATION D'UN EXCÉDENT ACCUMULÉ AFFECTÉ À PARTIR DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ NON AFFECTÉ POUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2012-403;

2022-12-220

CONSIDÉRANT QUE lors de la taxation 2022 le taux inscrit pour le calcul était erroné;

CONSIDÉRANT QUE le taux était plus élevé que nécessaire pour acquitter le remboursement annuel;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin APPUYÉ par la conseillère Eden Lauzon ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle crée un excédent accumulé affecté à partir de l'excédent non affecté pour le règlement numéro 2012-403;

QUE le total du montant facturé est de 5526\$ au lieu de 4192\$ soit un excédent de 1344\$;

Que ce montant sera appliqué pour diminuer le taux de taxes pour les prochaines années jusqu'à épuisement;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

27. RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM)

2022-12-221

CONSIDÉRANT QUE nous voulons améliorer les bureaux municipaux pour créer des espaces individuels et un milieu de travail plus fonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment a besoin de rénovation;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pascal Gonnin APPUYÉ par la conseillère Suzanne Casavant ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise le dépôt de la demande d'aide financière;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a pris connaissance du guide du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelles s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles à celuici ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confirme, si elle obtient une aide financière pour son projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement des coûts;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

28. AVIS DE MOTION-RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-430 SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

2022-12-222

Le conseiller Denis Vel annonce que, lors d'une prochaine séance du conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, un règlement amendant le règlement 2018-430 sera déposé en vue de le modifier.

29. VOIRIE;

Nous sommes toujours à la recherche d'un employé de voirie;

30. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS;

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

31. COMITÉS

Aucun commentaire

32. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Aucune question

33. AFFAIRES NOUVELLES;

1. TRAVERSE PIÉTONNIÈRE

CONSIDÉRANT QUE plusieurs résidents traversent à l'intersection Sainte-Anne Sud et Principale (Route rurale 243);

CONSIDÉRANT QUE les routes numérotées relèvent du ministère du Transport;

POUR CES MOTIFS, SUR PROPOSITION du conseiller Pascal Gonnin,

APPUYÉ PAR le conseiller Denis Vel

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au MTQ de faire le lignage d'identification pour une traverse piétonnière;

M. le maire demande le vote, tous sont d'accord. Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) présents(es).

34. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 13 DÉCEMBRE 2022;

2022-12-224

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Vel que la présente session soit ajournée au 13 décembre immédiatement après l'adoption du budget. Il est 21h25;

Mme Majella René, gma Dir. Générale et greffière-trésorière M. Louis Coutu,

Maire « en signant le présent procèsverbal, le maire est réputé avoir signé toutes les résolutions »